

Identification		Numéro de dossier : 1176943002
Unité administrative responsable	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Compétence d'agglomération	Parc Jean-Drapeau	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau.	

Contenu

Contexte

Le 13 avril 2016, le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a été mandaté afin de réaliser le Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau et ce afin de livrer une vision claire, précise et harmonieuse du Parc pour les 10 prochaines années. Ce mandat s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation.

Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017.

À noter également qu'en parallèle à la confection du prochain Plan directeur, la SPJD réalise déjà des projets importants, notamment le Plan d'aménagement de mise en valeur (PAMV) du parc Jean-Drapeau, la rénovation des paddocks et le maintien d'actifs.

Le document de consultation du Plan directeur

Le document de consultation du Plan directeur visera à présenter une proposition intégrée de la vision et des orientations stratégiques qui caractériseront l'ensemble de son territoire.

Au cours de l'année 2016, la SPJD a élaboré ses grands principes de gouvernance en matière de mission, de vision et de valeurs en spécifiant que « le parc Jean-Drapeau était un pôle d'attraction innovant de rayonnement international offrant à ses utilisateurs une diversité d'expériences basées sur le caractère unique de ses patrimoines naturel, culturel et bâti ». Pour ce faire, l'aménagement et le développement du Parc se feront en favorisant l'innovation, l'expérience client, la gouvernance ouverte et le développement durable, soit selon les principales valeurs au cœur de la mission et de la vision du Parc. Son objectif étant d'optimiser le potentiel de développement du site en s'appuyant sur une vision d'avenir qui se concrétisera par des initiatives ciblées qui guideront les interventions publiques et privées.

Le Plan directeur sera rendu public à la fin de l'année 2018 et proposera des initiatives ayant un impact mesurable et substantiel sur le potentiel de développement de son territoire qui englobe les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

La préconsultation et la consultation

La diversité, la complexité et l'importance métropolitaine des enjeux associés à ce territoire, ainsi que le contexte dans lequel il s'inscrit, nécessitent l'élaboration d'un document permettant d'intégrer une démarche de planification accordant une large place à la préconsultation et à la concertation dans un premier temps et, par la suite, à la consultation en collaboration avec les acteurs métropolitains, locaux et les citoyens.

La SPJD estime que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pourra avantageusement contribuer au succès d'une telle démarche.

Décision(s) antérieure(s)

CE16 0566 – Séance du 13 avril 2016 : Mandater le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau afin de réaliser le Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau pour les années 2016 à 2026.

CE15 1914 – Séance du 21 octobre 2015 : Approuver le Règlement de régie interne et le Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, conformément aux Lettres patentes de la Société.

CE04 1201 – Séance du 16 juin 2004 : Mandater le conseil d'administration pour entreprendre la mise à jour du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des îles et le soumettre à la Ville pour approbation.

CO96 02733 – Séance du 18 novembre 1996 : Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau

CO93 00740 – Séance du 5 avril 1993 : Adopter le document intitulé « Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993 »

DE93 00054 – Séance du 24 février 1993 : Approuver la teneur du document "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993"

CE83 00775 – Séance du 3 février 1983 : Solliciter l'émission de lettres patentes afin que soit constituée en société sans but lucratif une corporation ayant pour objet l'exploitation sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, d'activités à caractère culturel, récréatif et touristique, et l'exercice des autres pouvoirs conférés à la Ville.

Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour accompagner la SPJD dans une

démarche participative visant à bonifier, moduler et compléter les grandes orientations et les pistes d'intervention qui seront annoncées dans le document de consultation du Plan directeur 2018–2028. Le mandat donné à l'OCPM consistera notamment à :

- définir la stratégie globale de consultation en collaboration avec la direction générale de la SPJD (types d'activités, fréquence, participants, etc.);
- rencontrer les intervenants-clés, organiser, diffuser et tenir les activités de participation;
- faire rapport des activités tenues et formuler des recommandations à la SPJD.

Justification

La SPJD recommande au comité exécutif de mandater l'OCPM pour l'accompagner dans le cadre d'une démarche du Plan directeur pour les motifs suivants :

- encourager la participation d'intervenants intéressés, du public et des citoyens;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plateformes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution.

Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

Développement durable

L'élaboration du Plan directeur s'inscrit dans les principes fondamentaux du développement durable qui sont au cœur de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. Ainsi, la SPJD entend agir dans une perspective d'économie carboneutre qui lui permettra d'atteindre ses objectifs de diminution de gaz à effet de serre d'ici les 10 prochaines années.

L'élaboration du Plan directeur s'inscrit aussi dans les principes de développement durable au chapitre de la participation citoyenne.

Impact(s) majeur(s)

À terme, le Plan directeur dégagera une vision d'avenir ainsi que des orientations et des pistes d'interventions claires qui guideront les actions d'une pluralité d'acteurs concernés par le développement du parc Jean-Drapeau. La collaboration de l'OCPM à la consultation du Plan directeur permettra de s'assurer que les citoyens, les différentes parties prenantes et tout intéressé auront eu l'occasion d'y contribuer.

Opération(s) de communication

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et la SPJD afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement aux étapes-clés.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Le présent mandat de l'OCPM pour la tenue des activités de la démarche participative devrait se dérouler en huit grandes étapes aux périodes ci-contre, lesquelles seront

précisées en début de mandat :

1. Automne 2017 : Élaborer la stratégie globale de participation (design du processus) et les activités (ex. atelier) qui permettront de dégager de bonifier, de moduler et de compléter les orientations et les pistes d'intervention
2. Mi-novembre 2017 : tenue de la préconsultation publique
3. Dans un délai de 90 jours suivant la préconsultation publique : dépôt du rapport de préconsultation de l'OCPM
4. Printemps 2018 : Tenue de la consultation publique : **le déroulement et le calendrier seront convenus entre l'OCPM et la Société du parc**
5. Révision et ajustement du Plan directeur
6. Approbation du Plan directeur par le CA du PJD
7. Approbation du Plan directeur par les instances municipales
8. Révision de la convention d'entente entre la Ville et la SPJD

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Services

Lecture :

Responsable du dossier

Martine PRIMEAU
cadre en reaffectation
Tél. : 514 868-5942
Télécop. :

Endossé par:

Ronald CYR
Directeur général
Tél. : 514 872-5574
Télécop. :
Date d'endossement : 2017-07-24 11:25:17

Approbation du Directeur de direction

Ronald CYR
Directeur
Tél. : 514 872-5574

Approuvé le : 2017-07-24 11:25

Approbation du Directeur de service

Ronald CYR
Directeur
Tél. : 514 872-5574

Approuvé le : 2017-07-24 11:26

Numéro de dossier :1176943002